

# Dossier de souscription d'actions dans l'entreprise citoyenne Kerwatt SAS



Siège social :  
7 rue Sain-Conwoïon, 35600 REDON  
n° de SIREN : 881 976 898

**Vous avez choisi de devenir coproducteur d'une énergie durable et locale ou d'offrir à un.e proche une ou des actions de la SAS Kerwatt, Félicitations !**

- Vous trouverez pages 7 et 8 les réponses à (presque) toutes vos questions
- Une autre interrogation sur ce dossier de souscription : contactez-nous à l'adresse suivante : [ettsolaire@zacyls.net](mailto:ettsolaire@zacyls.net)

## Combien d'actions souhaitez vous souscrire ?

Voici quelques exemples pour vous aider à faire un choix éclairé :

<b>Votre souhait</b>	<b>Investissement correspondant</b>
Offrir une «action» à quelqu'un ?	1 action : 50€
Financer et adopter un panneau solaire?	6 actions : 300€
Financer 5 panneaux solaires qui produiront l'équivalent de votre consommation électrique personnelle annuelle (hors chauffage) soit environ 1600 kwh/an/personne ?	30 actions : 1500€
Financer 15 panneaux solaires qui produiront la consommation de votre famille (exemple de foyer constitué de 2 adultes et 2 enfants, hors chauffage) soit environ 4800 kwh/an/foyer ?	90 actions : 4500€

## **Comment avez-vous connu KERWATT S.A.S. ?**

- Par l'une des associations membres
- Par une personne
- Par le site web
- Par les médias (radio, journaux ..)
- Par une réunion publique
- Autre, précisez : .....

# Sommaire

Page 1 : Présentation

Page 2 : Sommaire

Pages 3 à 5 : Dossier à compléter

Page 6 : Pièces à fournir et marche à suivre

Pages 7 à 8 : Compléments d'information

# Bulletin de demande de souscription d'actions

## KERWATT SAS à capital variable

La société KERWATT SAS, qui porte les projets de **l'association Etoile Solaire**, a pour but de développer en Bretagne des projets de production d'énergies renouvelables dans un cadre associant les citoyens, les collectivités et les acteurs du territoire (investissement, gouvernance, mise à disposition de toitures...) Elle se donne aussi pour objectif d'agir pour les économies d'énergie.

*En souscrivant à Kerwatt S.A.S., j'accepte que mes données personnelles soient enregistrées et utilisées pour gérer ma souscription, m'adresser la communication diffusée et me fournir les services et prestations proposés. Conformément au Règlement Général de Protection des Données, Kerwatt S.A.S. s'engage à préserver la confidentialité de mes données personnelles et à ne pas les divulguer à d'autres entités. Par ailleurs, Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les informations recueillies et transmises dans le cadre de la présente souscription peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de KERWATT S.A.S. Je dispose également des droits à l'information, à la rectification et à la suppression de mes données personnelles en m'adressant à Kerwatt S.A.S., responsable des traitements, par mail (kerwatt.sas@gmail.com) ou par courrier (7 rue Sain-Conwoïon, 35600 REDON)*

**Attention, chaque rubrique nous est indispensable! Merci de toutes les remplir en prenant soin d'écrire le plus lisiblement possible.**

*L'entrée de tout-e nouvel-le actionnaire est soumise à l'agrément du comité de gestion de la société sous 45 jours à réception de la demande de souscription.*

### **1er cas : le souscripteur est une personne physique**

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Situation de famille: Célibataire Veuf(ve) Marié-e Pacsé-e Divorcé-e Mineur-e

Profession : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Courriel : .....@.....

Si le souscripteur est une personne mineure : identité de son/sa représentant-e légal-e :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Courriel : .....@.....

**2ème cas : le souscripteur est une personne morale (société, commune, association...)**

Dénomination : .....

Forme juridique : .....

N° de SIRET : .....

Adresse du siège social: .....

Code Postal : ..... Commune : .....

*Représentant-e légal-e de la personne morale :*

Nom : ..... Prénom : .....

Qualité : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Courriel : .....@.....

**Pour chacun des deux cas ci-dessus, le souscripteur déclare vouloir acquérir des actions dans la Société par Actions Simplifiée à capital variable KERWATT SAS.**

Intitulé du projet choisi pour investissement (si préférence) : entourez la mention

1. Mairie - 2. Salle Espace-Loisirs - 3. Services Techniques - 4. Peu importe

Nombre d'actions souscrites : .....

Montant total de la souscription : ..... € (nombre d'actions × 50 €)

- Je déclare avoir pris connaissance des statuts de la S.A.S. Kerwatt.
- Je déclare avoir pris connaissance de la charte du réseau Taranis.
- Je déclare avoir pris connaissance du DIS m'informant des risques liés à la présente offre publique de titres financiers.

*NB: Par la présente, le souscripteur accepte d'être convoqué-e aux assemblées par courriel, que la société ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de la société KERWATT SAS. L'envoi des documents sera effectué à l'adresse courriel indiquée ci-dessus ou à la nouvelle adresse communiquée par écrit à la société au moins huit jours avant ledit envoi. Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de KERWATT SAS, limiter les frais de gestion et économiser le papier.*

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

Signature\* du souscripteur, ou de son / de sa représentant-e légal-e, le cas échéant :

\* faire précéder la signature de la mention manuscrite suivante :

« bon pour souscription de X actions de 50 euros »

Signature de Kerwatt SAS :

# Récapitulatif des pièces justificatives à fournir

un chèque établi à l'ordre de « KERWATT SAS »

**ou**

un Virement SEPA à destination du compte suivant :

IBAN : FR76 1558 9297 1303 4530 9154 032

Crédit Mutuel de Bretagne			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN			
Partie réservée au destinataire du relevé			
KERWATT KERWATT S.A.S			
7 RUE SAINT CONWOION			
35600 REDON			
<b>RIB</b>			
Banque	guichet	n° compte	clé RIB
15589	29713	03453091540	32
Domiciliation	CCM PONT L'ABBE		
Devise	EUR		
<b>IBAN</b>	FR76 1558 9297 1303 4530 9154 032		
<b>BIC</b>	CMBFR2BARK		

Merci de bien préciser le **nombre d'actions souhaitées** dans les références du virement.

si le souscripteur est une personne physique, une copie recto-verso de sa pièce d'identité (ou, pour les mineurs, du livret de famille, ainsi qu'une copie recto-verso de la pièce d'identité du/de la représentant-e légal-e) : **photocopie si envoi par courrier postal, ou scan si envoi par email**

si le souscripteur est une personne morale, une copie recto-verso de la pièce d'identité de son/sa représentant-e légal-e, ainsi qu'un extrait kbis : **photocopie si envoi par courrier postal, ou scan si envoi par email**

## Dossier complet à envoyer :

**soit par courrier postal\* à :**

(\* paiement possible par chèque ou par virement)

Etoile Solaire  
7 rue St Conwoïon  
35600 Redon

**soit scanné par email\* à :**

(\* paiement par virement uniquement)

[etisolaire@zaclys.net](mailto:etisolaire@zaclys.net)

\* si envoi par email, merci d'ajouter la mention suivante dans le texte de l'email :  
"Je suis d'accord avec les clauses du dossier et je consens pleinement à souscrire à Kerwatt SAS."

**N.B.** Le dossier sera traité par l'association Etoile Solaire et validé par le Comité de gestion de Kerwatt SAS. Un exemplaire souscripteur vous sera renvoyé signé par email via l'adresse [kerwatt.sas@gmail.com](mailto:kerwatt.sas@gmail.com)

# En savoir plus ?

## **Comment fonctionne la société ?**

KERWATT SAS est une Société par Actions Simplifiées.

Son fonctionnement est expliqué en détail dans ses statuts disponibles en ligne sur le site internet de l'association <https://www.enr-citoyennes.fr/structures-reseaux/etoile-solaire/>

## **Qu'est-ce qu'une action ?**

C'est un titre de copropriété. KERWATT SAS est une société à capital variable. Le montant de l'action est fixé à 50€ à la création de la société. Le fait de devenir sociétaire confère aussi bien le droit de participer activement à la vie sociale et la gestion de l'entreprise que de percevoir une quote-part des bénéfices réalisés par la société.

Les risques liés à l'achat d'action(s) Kerwatt sont repris en détail dans le document d'information synthétique (DIS) disponible en ligne sur le site internet de l'association <https://www.enr-citoyennes.fr/structures-reseaux/etoile-solaire/>

## **Qu'est ce que le capital d'une société ?**

L'ensemble des actions souscrites forme le capital de la société. Il garantit sa solidité financière et lui permet de développer de nouveaux services ou activités comme des sites de production d'électricité renouvelable, de constituer un fonds de garantie et d'investissement nécessaire à son développement.

## **Qui peut souscrire des actions ?**

Toute personne physique satisfaisant aux conditions suivantes:

- être majeur ou majeur sous tutelle ;
- être mineur émancipé
- être mineur non émancipé représenté par son tuteur ou administrateur légal ;
- ne pas dépasser 10% du capital ;

Toute personne morale satisfaisant aux conditions suivantes:

- avoir un numéro SIRET ;
- ne pas dépasser 10% du capital ;

## **Combien de temps garder ses actions?**

Les actions ne peuvent être cédées ou remboursées pendant les cinq premières années de détention, sauf dérogation accordée par le Comité de Gestion. Par nature, les projets de production d'énergie sont des investissements à long terme et il est conseillé de conserver les actions pendant une durée de minimum 10 ans.

## **Comment devenir actionnaire?**

Soit en retournant ce bulletin de souscription rempli et signé par courrier postal, accompagné du règlement (chèque ou virement), et des pièces répertoriées en page 6.

Soit en retournant ce bulletin de souscription rempli, signé et scanné par email, accompagné du règlement (virement uniquement), et des pièces répertoriées en page 6.

Un exemplaire souscripteur vous sera retourné signé par Kerwatt SAS dès l'acceptation de votre adhésion. La souscription minimale est d'une action.

## **Rémunération des actions**

La rémunération des actions KERWATT SAS en cas d'exercice excédentaire pourra se faire sous forme de dividendes versés annuellement. La quote-part de cette rémunération sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la société. A noter que la souscription au capital de KERWATT SAS ne donne pas droit à des réductions d'impôts.

## **Participation à la gouvernance**

Tout actionnaire peut participer aux décisions de la société lors de l'Assemblée Générale, élire ses représentants au Comité de gestion et être candidat-e aux fonctions d'administrateur-trice.

## **Comment offrir des actions Kerwatt en cadeau ?**

A un mineur par exemple ...vous transmettez le présent dossier à son/sa représentant-e légal-e et vous ferez un chèque correspondant au montant souhaité.

Puis, le/la représentant-e légal-e remplira/enverra le dossier de souscription et fera le paiement à Kerwatt.

## **Comment soutenir les associations fondatrices de Kerwatt ?**

Nous souhaiterions vivement que les souscripteurs adhèrent à l'une des associations membres de KERWATT SAS. En effet, par l'intermédiaire de leurs bénévoles, elles sont à la base de tous les projets : recherche de toiture, animations locales, mobilisations des souscripteurs... Sans elles la SAS Kerwatt ne pourrait développer ses programmes.

Les 4 associations fondatrices sont :

- Association E-Kêr (Pont l'Abbé)
- Association Étoile Solaire (Redon)
- Association Dol'Watt (Dol De Bretagne)
- Association Trégor Énerg'éthiques (Lannion)

*IMPORTANT : Ces informations sont un résumé des clauses principales concernant l'actionnariat. Seules les clauses figurant dans les statuts de KERWATT SAS font foi. Pour toute question ou demande de renseignement, vous pouvez nous contacter à l'adresse email suivante :*

[etlsolaire@zaclys.net](mailto:etlsolaire@zaclys.net)